

Accidents corporels de la circulation routière

Année 2017

Ville de Bourg-la-Reine

Tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours

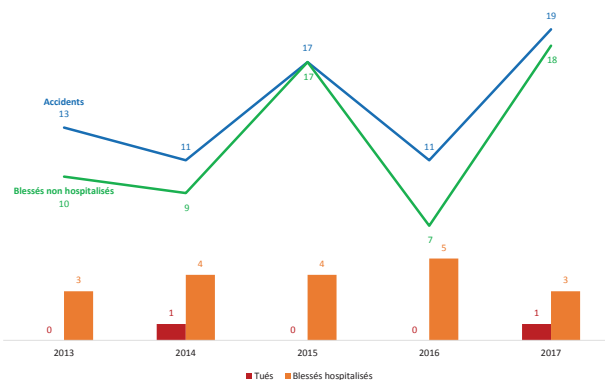
Blessé hospitalisé (B.H.) : victime hospitalisée plus de 24 heures

Blessé non hospitalisé (B.N.H.) : victime ayant fait l'objet de soins médicaux et hospitalisée moins de 24 heures



BOURG-LA-REINE

Bilan global



Nombre de tués par catégories d'usagers

	Piéton	Deux-roues	Véhicule léger	Poid-Lours / Transports en commun
2013				
2014	1			
2015				
2016				
2017				1

Accidents corporels de la circulation routière 2013 - 2017

BOURG-LA-REINE

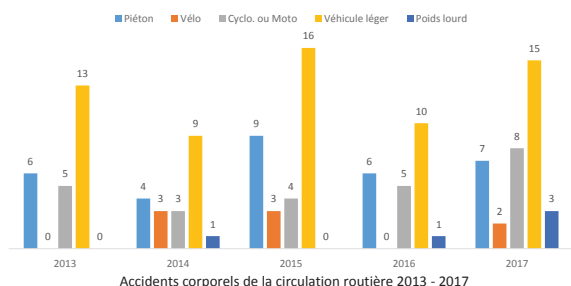
Typologie des conflits

	Véhicule seul	Piéton	Vélo	Cyclo. ou Moto	V.L.	P.L. ou T.C.	Plus de 2 véhicules
Vélo				1	6	1	
Cyclo. ou Moto		3			21		
V.L.	3	26			6	1	
P.L. ou T.C.		3					
Plus de 2 véhicules							

Les principaux types de conflits

V.L. / piéton	37%
V.L. / deux-roues	38%
V.L. / V.L.	8%

Nombre d'accidents impliquant un :



Accidents corporels de la circulation routière 2013 - 2017

BOURG-LA-REINE

Accidents par catégories de réseaux routiers

Depuis 2006, les réseaux routiers ont pu subir des modifications par le déclassement de certaines voies, Ce tableau tient compte de la nouvelle répartition et les données 2013 à 2017 ont été réaffectées.

		2013	2014	2015	2016	2017
Réseau national	Accidents					
	Tués					
	Blessés hospitalisés					
	Blessés non hospitalisés					
Réseau départemental	Accidents	12	11	16	11	18
	Tués	0	1	0	0	1
	Blessés hospitalisés	2	4	4	5	3
	Blessés non hospitalisés	10	9	16	7	17
Réseau communal	Accidents	1		1		1
	Tués	0		0		0
	Blessés hospitalisés	1		0		0
	Blessés non hospitalisés	0		1		1

Nota : les accidents survenus à l'intersection de deux voies de catégories différentes sont affectés à la voie principale.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

EPI 78-92
Service Interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie
Unité Sécurité Routière et Réglementation
32 avenue Benoît Frachon - 92000 Nanterre - Tél : 01 77 49 22 21

